

# Le relais

INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE CGT-PTT

Trimestriel n° 30 - Juin 2006 - 3,05 €

## Le billet du président

**Benjamin**

Il ne s'agit pas de l'ancien Président de la République, mais de l'actuel, Nicolas Sarkozy. Ce billet est une invitation à réfléchir sur son rôle et sur celui de la CGT. Le billet est écrit par Serge LOTTIER.

## Le billet

**L'association capital-travail... à la source de la nouvelle économie**

Cette association, qui vise à promouvoir le dialogue social, est une véritable révolution. Elle vise à créer une nouvelle économie basée sur le dialogue social.

## Le billet

**Le "manager" et l'histoire**

En tant que manager, il est important de connaître l'histoire de son entreprise. Cela permet de mieux comprendre les enjeux actuels.

## Le billet

**Continuité et résistance**

Cette continuité est essentielle pour la résistance. Elle permet de maintenir une ligne claire face aux défis actuels.

# SPÉCIAL

## Le billet

### Faire entendre la voix de la CGT

C'est la voix de la CGT qui doit être entendue. Elle représente les intérêts des travailleurs et doit être prise en compte dans les décisions politiques.

## Le billet

### Obsolète ! la lutte des classes ?

La lutte des classes est-elle encore d'actualité ? Cette question est au cœur de ce billet. L'auteur analyse les évolutions sociales et économiques.

## Le billet

### Les serments de la mémoire

Les serments de la mémoire sont essentiels pour comprendre l'histoire. Ils nous rappellent les valeurs et les engagements de nos ancêtres.

## Le billet

### Citoyennes !

Citoyennes ! C'est un appel à l'action et à la participation. Les femmes doivent jouer un rôle actif dans la société.

# numéro

## Le billet

### 29 mai 2005, un Non pour l'histoire

Le 29 mai 2005, un référendum a eu lieu. C'est une date importante de notre histoire. Ce billet analyse les enjeux de ce vote.

## Le billet

### Les drames du « moins d'État »

Les drames du « moins d'État » sont nombreux. Ils illustrent les conséquences négatives d'une réduction excessive des services publics.

## Le billet

### 60 ans après... La lutte de classes demeure !

60 ans après, la lutte de classes demeure. Elle continue de structurer la société et de définir les enjeux politiques.

## Le billet

### Pour une histoire citoyenne

Pour une histoire citoyenne, il faut aller au-delà des récits officiels. Il faut écouter les voix des citoyens et des acteurs sociaux.

Jean Claude LOURDES

Elyse BRESSOL, secrétaire générale de l'USJCGT

Cherlie DUTYNSLAGIER

Serge LOTTIER

1<sup>er</sup> vice-délégué de l'USJ CGT-PTT du 20/06/2005  
2<sup>e</sup> vice-président de l'Institut d'Histoire Sociale et conseiller syndical de la CGT

# VACATAIRES ou TUC et toujours combattue

## Les vacataires

En 1977, le Premier ministre Raymond Barre supprime les crédis correspondant à 7500 postes de fonctionnaires dans les PTT. Dans la foulée il crée 7700 emplois de « vacataires », nouvelle catégorie située aux bas fonds de la surexploitation, sans statut, sans garantie, avec des salaires de 800, 1000, 1300 frs, pour 120 heures maximum par mois.

Cette opération est pompeusement baptisée « coup de pouce aux jeunes »

Sans la moindre hésitation, la CGT et notre Fédération des PTT dénoncent ce scandale pour les intéressés eux-mêmes. « On restaure tout simplement une misère digne du siècle dernier » écrit Georges Frischmann. Dans le même temps notre organisation appelle l'ensemble du personnel à lutter contre cette forme d'embauche, car tout le monde est concerné. En effet si le travail des titulaires peut-être effectué par des parias payés 2 à 3 fois moins qu'eux, cette main d'œuvre proliférera au détriment des fonctionnaires et leur statut qui se videra de lui-même. Les PTT ont besoin d'emplois supplémentaires de titulaires formés et non d'une généralisation de la précarité. Les 1 600 000 chômeurs attendent autre chose.

Le 30 décembre 1977, le Ministre des PTT osera même traduire devant le tribunal de grande instance de Paris, François Llamas, 23 ans et vacataire au centre de tri de Créteil. Dans le texte de M. Ségard, le Ministre, on y trouve cette phrase inimaginable : « Il faut interdire à M. Llamas de

pénétrer dans les locaux...et autoriser l'administration des PTT à requérir la force armée...pour l'en expulser ».

Le crime de ce jeune vacataire : son refus d'être taillable et corvéable à merci et sa volonté d'être considéré comme les autres travailleurs. Il sera licencié, mais continuera à venir travailler sous la protection du personnel du centre.

De nombreuses luttes auront lieu, elles permettront d'améliorer sensiblement la situation des vacataires. La grève de février 1978 contraindra le pouvoir à renoncer au vacatariat. Pour autant la question de la précarité demeure, il y a encore de très nombreux auxiliaires et aussi les contractuels.

## Les T.U.C.

*« En avant toute, machines arrières, la France avance vers le passé. C'est le rétro, cru 1984-85 qu'on nous propose. Ah! ils sont nombreux les ministres, le Premier ministre en tête, les patrons qui, dans les salons feutrés nous concocent des mesures spéciales jeunes. Le moins que l'on puisse dire c'est que, malgré leur langage branché, ils ne font pas dans l'original et l'innovation. De Travaux d'Utilité Collective, en Stage d'Insertion à la Vie Professionnelle, les mêmes propositions :*

- Bosse sans être considéré comme un salarié ;

- Accepte une aumône de 1200 frs ;

- Taï-toi et encaisse les brimades, si tu es sage on verra plus tard, on s'occupera de ton cas ».

Ainsi s'exprime la secrétaire du centre confédéral de la jeunesse de la CGT, lors du rassemblement national des jeunes TUC le 14 décembre 1985.

En septembre 1984, le Premier ministre Laurent Fabius lance son projet TUC. Il fait le pari « de donner une formation professionnelle aux jeunes qui ont déjà un bagage professionnel en mains et de leur permettre,

au travers de ce stage TUC, d'acquérir le bagage de l'expérience ».

Dans les PTT, loin du discours, prétendument humaniste du gouvernement sur la création de ces TUC, la réalité est tout autre, ce ne sont pas des tâches valorisantes qu'on leur confie afin de parfaire leur formation dans la

de 1200 frs qui n'est toujours pas versée, ce monsieur répond « ça ne me concerne pas ».

Dès l'arrivée des premiers TUC, la CGT se bat pour leur accès aux restaurants administratifs, aux foyers PTT, des dotations de matériel de sécurité, leur formation professionnelle et aussi l'octroi d'une prime de 500 frs.



Manifestation Jeunes PTT - 23 mars 1985



Manifestation Jeunes au Ministère des PTT - 23 mars 1985

perspective d'un concours d'entrée à La Poste et aux Télécoms.

Lors d'une audience CGT le 22 octobre 1985 auprès de la direction du personnel et des affaires sociales, son directeur avoue crûment la vérité en lâchant cette phrase « Les TUC ne sont pas salariés, ils ne font pas partie du personnel », comme projet d'intégration, on ne pouvait mieux espérer, mais cela les jeunes l'avaient compris depuis longtemps et la CGT aussi. Et quand la CGT insiste sur la rémunération

Pour la CGT, il s'agit d'une tentative de précarisation globale des emplois, d'autant que dans le même temps a lieu (un hasard?) le débat avec le patronat sur la flexibilité que celui-ci réclame à cors et à cris.

## « J'ai atteint le seuil de l'insupportable... »

Le TUC c'est l'insécurité généralisée où l'arbitraire tient lieu de justice sociale. Ni salarié, ni chômeur, aucun droit des salariés mais tous les devoirs.

## Le relais

6<sup>e</sup> année de parution - Trimestriel - 3,05 €

Directeur de la publication: Bernard Bouche

Rédaction administration:  
263, rue de Paris, case 545  
93515 Montreuil Cedex

2<sup>e</sup> trimestre 2006 - Dépôt légal N° 16159

CPAD N° 0902 G81018

Chevillon Imprimeur, 89100 Sens

# : toujours la précarité par les jeunes et la CGT

Les jeunes, quant à eux, réclament tout simplement « de vivre mieux, vivre libre, donc avec un emploi stable, un véritable emploi après une véritable formation professionnelle et non des TUC ou des stages parking ». Ils dénoncent

« L'argent existe puisque les patrons n'ont jamais fait autant

discours, de nombreux TUC feront comme elle et les luttes se développeront. Et pourtant, dans une note du ministère des PTI, interdiction était faite aux TUC de lutter et de se syndiquer ! Pour parvenir à cette précarisation massive, tous les interdits étaient bons pour le Ministre Louis Mexandeau.



20 juin 1985 - Manifestation Fonction Publique



25 février 1988 - Délégation Nord au Ministère PTT

de profits en 1984 », « On voudrait nous faire croire que d'un côté l'intelligence des hommes crée des technologies capables de conquérir l'espace et que de l'autre, on nous propose le Moyen Age en matière de vie, de salaire, d'emploi, de droit ». Dans un témoignage émouvant une jeune femme dira « Je ne connais pas la CGT, mais je veux me battre, car j'ai atteint le seuil de l'insupportable », elle ne sera pas la seule à tenir ce

Après les élections législatives de 1986, remportées par la droite, M. Chirac devient Premier ministre, en mars de la même année, M. Longuet sera nommé Ministre des PTT, les TUC seront maintenus et pourtant les actions à l'initiative de notre fédération ne faiblissent pas.

En 1988, François Mitterrand est réélu Président de la République.

M. Quilès, le nouveau

Ministre des PTT du gouvernement Rocard, lors d'une audience assure la CGT « Quant aux TUC, on fera le nécessaire pour qu'ils perçoivent les 500 frs ». Il ne veut donc pas supprimer les TUC, le scandale durera encore plusieurs années !

Plus tard, ce sera Edouard Balladur alors Premier ministre en 1994 qui devra abandonner, sous la pression de la rue, le Contrat d'Insertion Professionnelle, nouvelle forme de précarité pour les jeunes.

## Depuis des dizaines d'années, la même incompréhension de la jeunesse de notre pays.

Les discours maintes fois répétés ne produisent rien d'autre qu'incompréhension et rejet. Tout démontre que les Présidents de la République, les Premiers ministres et Ministres n'ont rien compris à la jeunesse de notre pays.

Les jeunes ne veulent pas être mis à part, ni marginalisés en matière d'emploi, ni considérés comme un handicap pour la société.

« Ce n'est pas de sollicitude politicienne dont ont besoin les jeunes, mais d'un travail, un vrai avec un salaire, un vrai » Journal fédéral CGT-PTT de janvier 1986.

## De la fracture sociale à la régression sociale

Alors en 2006, pour la CGT, le langage ne peut être différent, car un travail précaire et un salaire précaire conduisent tout simplement à une vie précaire. Et avec cette précarité se développe tout aussi rapidement la pauvreté, l'une est la conséquence de l'autre. Il n'est que d'entendre les appels à l'aide du Secours Populaire, du Secours Catholique, des Restos du Cœur et autres associations, pour bien mesurer que la régression sociale est une réalité qui s'amplifie

en France. Cette précarité, que l'on voudrait ériger en système, provoque aussi la rancœur, la marginalisation avec tous les dangers que cela comporte, alors oui, soyons les plus nombreux possible à la rejeter, sinon point de salut et exit le code du travail et tous les statuts, dont celui de la fonction publique voté en 1946 par les députés unanimes.

Quant à ceux qui considèrent ces jeunes comme immatures, infantilisés ou encore manipulés (mots entendus en mars 2006), rappelons que ces mêmes mots étaient employés en 1987. Cette année-là un sondage avait déjà remis en place nos politiques à l'époque, que révélait ce sondage : par ordre d'importance les jeunes classaient leurs préoccupations. Ainsi en n°1 le chômage pour 82%, la faim dans le monde 55%, la lutte contre le racisme 51%, la paix 49%, les droits de l'homme et la liberté 44%, ces résultats se passent de commentaires.

Et vingt ans après nos dirigeants sont toujours à des années lumières de LA préoccupation des jeunes : avoir du travail, avec un salaire reconnaissant leurs diplômes, leurs qualifications et leur savoir faire, et leur permettant de vivre dans la sécurité du lendemain et la dignité tout simplement.

Bernard BOUCHE

Epilogue 2006 : Le 10 avril, le CPE est définitivement retiré : c'est une incontestable victoire contre la précarité, gagnée dans l'unité étudiants, lycéens et salariés. Beaucoup d'observateurs ont qualifié cette crise, d'immense gâchis.

Mais au fait, qu'en pense Dominique de Villepin qui dans un livre récent « Le cri de la gargouille » recommandait, page 112, « d'éviter les crises inutiles, les déchirements et les affrontements frontaux ».

# Commémoration

**Commémorer Charonne le 8 Février est pour notre Fédération CGT des PTT, aujourd'hui Fédération des activités postales et de télécommunication, une tradition qui se perpétue année après année et porte les valeurs de la CGT, de solidarité entre les peuples et de paix.**

N'oublions pas que deux des nôtres, Anne Claude GODEAU, employée aux Chèques Postaux de Paris, et Jean-Pierre BERNARD, dessinateur à la Direction des Télécommunications de la Seine ont été assassinés au métro Charonne.

Cette année, à l'initiative des syndicats des Services Financiers de Paris et des Télécommunications de Paris des lieux de mémoire furent honorés avec rappel des faits devant trente à cinquante personnes, avec dépôt de gerbe, devant les plaques apposées en leur mémoire.

Le Mardi 17 Octobre 1961 trente mille Algériens, souvent en famille, manifestent pacifiquement à l'appel du FLN, dans les rues de la capitale contre le couvre-feu raciste qui leur est imposé par le Préfet de Police, Maurice Papon, et le gouvernement.

Une répression d'une férocité inouïe s'abat sur eux. La police tire sur les cortèges, quinze mille manifestants sont arrêtés.

Les estimations sérieuses parlent de près de 300 morts, car l'Etat colonial menait aussi la « sale guerre » dans les rues de Paris.

Et le silence est ordonné, l'oubli organisé. La date du 17 octobre effacée des consciences et de l'histoire.

Le débat aujourd'hui réunit Charonne et le 17 octobre 1961.

1961-1962 : Depuis des mois, les tueurs de l'OAS frappent en toute impunité, multipliant les attentats, entretenant un climat de peur, de violence.

De toute évidence, ils bénéficient de complicité au gouvernement, dans l'armée, la police.

Les manifestations sont interdites, la presse progres-

siste est muselée ; on porte aussi atteinte au droit de réunion et de grève.

Le 17 octobre 1961, dans et à la suite d'une manifestation à l'appel de la fédération de France du FLN, plus de 100 travailleurs algériens sont assassinés à Paris et en banlieue.

7 février 1962 : à Paris, en plein après-midi, dix charges de plastique secouent la capitale. Sont visés des personnalités politiques, des journalistes, des écrivains, des universitaires.

8 février 1962 : 60.000 manifestants en plusieurs cortèges calmes et pacifiques défilent autour de la Bastille.

La volonté de tuer pour l'exemple est évidente. Des centaines de manifestants sont sauvagement matraqués, jetés à terre, refoulés dans la bouche du métro.

On apprend tard dans la nuit qu'il y a 250 blessés et même des morts, huit dont trois femmes et un adolescent de 15 ans, un neuvième succombe plus tard à ses blessures.

Au cours d'une rencontre débat à l'initiative du Comité Charonne à la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris, ce 8 février 2006, deux universitaires Alain Dewerpe pour Charonne et Luc Einaudi à

propos du 17 octobre vont à partir de leurs écrits tenter de rapprocher les deux évènements sans en gommer les différences.

En effet, pour Charonne, les faits sont connus, rapidement, parfois même dans le détail. Il en est tout autrement pour le 17 octobre 1961 où il fallut attendre une vingtaine d'années pour que l'évènement soit révélé à sa juste valeur.

Et comment pourrait-il en être autrement quand les morts furent victimes de la même police, du même Maurice Papon, sous les ordres du même gouvernement du Ministre Roger Frey et de son chef le Général de Gaulle.

Aujourd'hui le devoir de mémoire nous oblige à rester vigilants quand ressurgissent, à l'occasion des évènements de l'automne dernier dans les banlieues, les lois de 1955 en pleine guerre d'Algérie qui frappent d'interdit toutes expressions de la démocratie. Ou comme la loi du 23 février 2005 qui voulait reconnaître le rôle positif de la colonisation et qui contient dans son sein l'indemnisation des gens de l'OAS.

SACHONS RESTER VIGILANTS

Emile DUPUY

## Retour à ...1889!

Lorsqu'en dans les années 70, le Budget annexe des PTT voté par le parlement comptabilisait dans la Branche Télécommunications des milliards de bénéfices, il les transférait dans le budget général de l'Etat. Par exemple en 1985 ces bénéfices ont servi à baisser de 1% les impôts sur le revenu !

La CGT dénonçait ces transferts pour la bonne raison qu'ils obligeaient les Télécommunications à emprunter en France et à l'étranger à des taux exorbitants pour satisfaire ses investissements.

Aujourd'hui les bénéfices de France Télécom vont pour une grande partie aux actionnaires. Ce n'est plus un transfert d'une « entreprise » vers l'Etat mais un transfert d'une entreprise vers un individu et sans aucun contrôle démocratique.

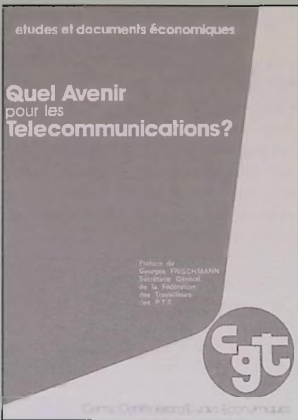
**Et l'appétit sans limite de l'actionnaire se conjugue avec la précarité du personnel.**

Même si en 1970 nous ne partagions pas la démarche politique du pouvoir en place, ce qui se passe aujourd'hui est un recul historique, un retour aux sociétés privées du Téléphone d'avant 1889 !

# Service public = intérêt général = progrès social



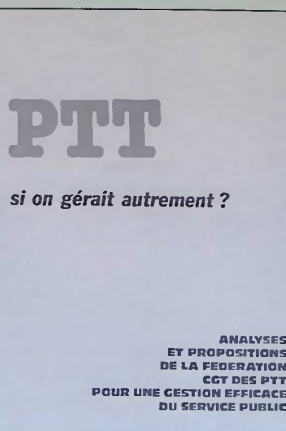
1975



1978



1979



1984



1989

La CGT a toujours été convaincue que la *communication* était un enjeu de société et de civilisation. C'était le cas dans le Ministère des PTT, ça le demeure, plus que jamais aujourd'hui, dans le secteur des activités postales et de communication.

Nous avons toujours pensé que chacun doit agir pour ce droit fondamental, chacun doit-être en mesure de débattre à partir des propositions des uns et des autres, dont celles de la CGT.

Le texte de Serge Lottier, que nous publions, montre aussi que l'histoire de ce secteur est intimement liée à l'action syndicale, au rapport de force que celle-ci a su créer à chaque fois qu'il y a eu des choix stratégiques à faire.

Défendre et rénover le service public PTT, ce combat la CGT s'honore de l'avoir mené en permanence : *résister, proposer, revendiquer et agir*, voilà ce qui nous a constamment guidé.

Aujourd'hui, malgré ses imperfections, le service public est toujours plébiscité. Alors on s'acharne, sous prétexte d'Europe et de mondialisation, à faire disparaître ces mots de notre culture et même de notre vocabulaire : *service public = intérêt général = progrès social*.

Ce texte de Serge Lottier invite donc, à partir de l'expérience CGT tout au long de son histoire, à une réflexion pour l'avenir.

Bernard Bouche

# Service publics : quelques repères historiques

Les services publics en France ont une bonne image parce qu'ils se sont enracinés, pendant les périodes de notre histoire, où des choix de société importants ont été faits, notamment au début du 20<sup>e</sup> siècle, après la première guerre mondiale, le Front populaire en 1936, l'après-guerre en 1946, après 1968 et après 1981.

**Ces périodes ont montré que les français ne supportent pas indéfiniment l'inégalité entre les citoyens ... d'où l'émergence de l'exigence de services publics qui par nature gomme les inégalités par l'argent et répondent aux besoins du plus grand nombre. Ce sont des références pour le progrès social.**

Mais dans la société actuelle, ils sont confrontés à une contradiction permanente, avec la conception du capitalisme tournée vers la concurrence, le profit et les inégalités. D'où des relations conflictuelles continues entre ce qu'on appelle « le privé et le public ».

Dans ce conflit, l'Etat et les gouvernements jouent un rôle décisif. Ils ont bien essayé au cours de l'histoire de régler par les lois cet antagonisme. Il y a eu des moments où une certaine réglementation était possible. Notamment dans les périodes clés dont nous parlions précédemment, suivies presque toujours de périodes de déréglementation. La période, par exemple, que nous vivons actuellement, en y ajoutant la privatisation.

L'histoire démontre aussi que la loi, quel qu'en soit l'intérêt n'a jamais rien réglé de fondamental<sup>1)</sup>. Les périodes de fortes réglementations qui découlent d'un rapport de force favorable à la notion de service public, ont toujours eu comme source des théoriciens d'avant-garde qui, sur ce sujet, ouvraient des espaces au mouvement social.

Disons que les Théoriciens du siècle des lumières ont ouvert des portes à la révolution, comme les Théoriciens d'avant garde de la fin du 19<sup>e</sup> siècle et au début du 20<sup>e</sup> siècle ont ouvert des portes à la conception des services publics « à la française » !

## Secteur public et service public<sup>(2)</sup>

Avant d'entrer dans le vif du sujet, faisons un sort à l'amalgame entre secteur public et service public.

**Le secteur public** c'est à la fois les nationalisations, EDF, la SNCF, la RATP, les PTT, Air France mais aussi la justice, la police, l'armée, l'éducation, la santé, etc.

Donc, quelque chose de considérable dans notre société au 20<sup>e</sup> siècle, notamment dans sa 2<sup>e</sup> moitié. Mais quelque chose de très divers ayant des acquis historiques différents imposés la plupart du temps par des luttes. Il existe au sein de ce secteur public des gestions différentes, des statuts différents, des structures du capital différentes, ce qui quel-

quefois d'ailleurs gêne la cohérence et développe un certain corporatisme.

Dans ce secteur public, il y a ce qu'on appelle les **services publics**, qui ont pour vocation de servir l'intérêt général. On peut les répartir en quatre domaines.

**1 - Les services publics dits « régaliens » :** Justice, police, armée, cela aucun état le plus libéral soit-il n'y touchera.

On constate aujourd'hui un repli de l'Etat de la sphère sociale, privatisation des services publics par exemple, mais en même temps un renforcement de l'Etat dans les services régaliens accompagné d'un contrôle de plus en plus preignant du citoyen. Ainsi irait de pair, la montée du marché et le recul de la démocratie.

**2 - Les administrations publiques :** l'éducation nationale, les services territoriaux, la santé, notamment. Soulignons pour être tout à fait précis que dans l'éducation nationale comme dans la santé, il y a un secteur concurrentiel privé : les écoles privées, les cliniques et les médecins privés y compris dans les hôpitaux publics.

**3 - Les entreprises publiques,** la SNCF, EDF, la RATP... : ces entreprises ont un caractère industriel et commercial et le personnel est sous statut.

**4 - Les administrations publiques à caractère industriel et commercial.** L'exemple type de cette administration, ce sont les PTT jusqu'en 1990.

**La loi de 1923** en créant le budget annexe fait des PTT une administration à caractère industriel et commercial. Ce budget est voté et contrôlé par le Parlement tous les ans. Avant 1923, les PTT étaient une administration d'Etat « pure » dépendant uniquement du budget général.

## Les PTT : Une double nature

Toute l'histoire des PTT va se jouer sur cette double nature. **Administration d'Etat et en même temps administration à caractère industriel et commercial.** Parfois, c'est le caractère étatique qui prendra le dessus, par exemple après la 2<sup>e</sup> guerre mondiale ; parfois c'est le caractère industriel et commercial, notamment de 1960 à 1990. L'automatisation du Téléphone, son développement, la « modernisation » des Chèques Postaux, et la révolution informationnelle sont des arguments pour une politique toujours plus mercantile au service de la finance et du profit. **Les périodes où le marché se développe, ce que soit dans les Télécommunications ou à La Poste, sont toujours propices aux tentatives de déréglementation.**

Par exemple, la marchandisation des produits a voulu s'imposer lorsqu'il y a eu l'apparition des centraux automatiques en 1928. Remarquons que cette marchandisation même si elle coûte cher et ébranle le service public, satisfait à terme un certain nombre de besoins en lien avec l'évolution de la société. Un progrès technique peut être mal employé, inégalitaire, dans ses applications il n'est jamais stupide.

Ce n'est donc pas le produit nouveau en soi qui est contesté mais l'utilisation de la source de profit qu'il génère, les problèmes sociaux qu'il soulève : restructurations, déplace-

1. La loi, aussi progressiste soit-elle n'apporte pas de réponse idéale à l'antagonisme capital - travail.

2. Dans ce paragraphe on se réfère à la brochure de Raymond Barberis sur les services publics (IHS-CGT).

ments, licenciements, etc. N'oublions pas que dans les PTT, il y a eu des dizaines de milliers de licenciements d'auxiliaires lors des phases importantes de restructuration, du téléphone, des chèques postaux, etc.

De plus, le produit nouveau ouvre l'appétit au capital. Celui-ci cherche donc à se libérer de toute contrainte de service public !

#### Les PTT ont des racines lointaines.

Le besoin de communiquer date de la naissance de l'humanité. En ce qui concerne les structures mises en place pour développer la communication, l'écrit par exemple, on peut dire que cela a commencé sous Louis XI et s'est développé notamment sous Louis XIV. A ces époques, personne ne pensait au service public. On pensait avant toute chose au service étatique, notamment le contrôle de la correspondance (Le fameux Cabinet noir de Louis XV).

#### Sous la révolution.

Lors de la révolution. Les services publics n'étaient pas la tasse de thé des révolutionnaires... attachés aux libertés en général, ils sont pour la libre disposition des biens de chacun, pour la liberté d'entreprendre. On ne parle pas des statuts, on parle des contrats. Au nom de cette liberté, on interdit toute organisation structurée que cela soit du côté des patrons ou des compagnons (la fameuse Loi Le Chapelier de 1791). En même temps, nécessité faisant loi, les révolutionnaires les plus avancés, les Jacobins, confrontés à la guerre étrangère contre la Révolution, la misère, sont amenés à prendre des décisions centralisées, donc étatiques. Mais on ne peut pas parler de l'émergence d'une quelconque conception « à la française » du service public pendant le XIX<sup>e</sup> siècle.

A La Poste, le téléphone n'existe pas encore, c'est la discipline militaire qui sert de statut au personnel et cela a perduré. Un directeur du personnel, Emile SIMON reconnaîtra qu'avant 1968 « les PTT étaient une administration assez militaire »<sup>(3)</sup>.

### Fin du 19<sup>e</sup> siècle – Début du 20<sup>e</sup> siècle des idées nouvelles

C'est sous la Commune (1871) que l'idée de service public prend son caractère progressiste. Mais c'est en 1875 sous la III<sup>e</sup> République qu'émerge la conception « à la française » du service public.

Soulignons une date importante, c'est en 1889 – alors que le téléphone commence à se développer – que l'Assemblée Nationale vote le monopole des télécommunications.

Au début du 20<sup>e</sup> siècle (1900) une droite encore monarchisante, dirige le pays, revancharde contre l'Allemagne qui a gagné la guerre de 1870 et annexé l'Alsace et la Lorraine. Une gauche anticléricale peu ouverte aux avancées sociales mais qui cherche une adhésion populaire aussi large que possible pour asseoir la République. Du point de vue économique, c'est le début du développement du capitalisme et d'un système de gestion, le libéralisme qui va conduire à la crise de 1929. C'est l'époque aussi, de la montée du mouvement ouvrier et du socialisme. Marx est très peu connu en France mais des socialistes français, Jules Guesde, Jean Jaurès, développent les idées socialistes. C'est en 1895 que naît la CGT, c'est au début du siècle qu'elle va s'affirmer comme un interlocuteur social.

Il faut dire qu'à cette époque, la CGT est orientée contre le socialisme scientifique et le marxisme. C'est l'époque de la Charte d'Amiens en 1906. Cette charte se prononce pour la lutte des classes mais en même temps rejette toute la responsabilité de la situation sociale sur les partis politiques,

le pouvoir et l'Etat. La dominante dans la CGT, c'est l'anarcho-syndicalisme, avec une idée forte qui traversera le 20<sup>e</sup> siècle : le mouvement social est une force politique qui se suffit à lui-même pour « la suppression du patronat et du salariat ». Pour cela la CGT prône « la grève générale ». Donc l'idée du grand soir, ne vient pas de la Révolution d'octobre 1917 en Russie comme cela a été dit par des adversaires !

Ainsi les pionniers de la CGT, ceux dont nous sommes les héritiers, « la tendance syndicalisme révolutionnaire » au début du siècle, se méfiaient de l'Etat. L'idée de défendre des services publics dépendant de l'Etat ne les intéressait pas. A ce titre ils rejetaient en 1907 un projet de statut des fonctionnaires « Statut carcan » qui leur refusait le droit de grève. Ils exigeaient par contre le bénéfice de la loi du 21 mars 1884 autorisant la formation des syndicats et des associations professionnelles<sup>(4)</sup>. Ils se mobilisaient pour défendre leurs revendications face à un Etat très coercitif.

#### D'où vient l'émergence du concept de service public ?

C'est de mon point de vue à la fois à partir d'une démarche progressiste et conservatrice. Expliquons-nous : Progressiste parce qu'elle vient d'esprits ouverts qui, mesurant les agressions du capitalisme contre l'être humain, entendent la voix des luttes syndicales et face à l'individualisme débridé de l'époque (déjà) souhaitent que l'Etat soit au service des citoyens avec de réelles et substantielles avancées sociales. Conservatrice parce que l'idée de se servir des services publics pour intégrer un maximum de citoyens au système économique et social dominant n'est pas étrangère aux visées de la bourgeoisie au pouvoir. D'où le rejet du « Statut carcan » en 1907 par la CGT.

Après la Première guerre mondiale en 1918, les avancées et les reculs du service public vont être liés aux projets de société, aux résultats des élections législatives, à l'évolution des idées socialistes, au rôle et aux responsabilités de l'Etat, à l'industrialisation, aux luttes.

En dernier ressort, liées au rapport de force entre la droite et la gauche. La révolution d'octobre de 1917 en Russie va installer un socialisme étatique par excellence. Ce sera une référence, pour la CGT-U (1922-1936), qui aura forcément des répercussions sur la conception du service public en France. Elle se nourrira de ces idées qui perdureront dans la CGT après 1945.

C'est pendant cette période que sera voté en 1923, le budget annexe des PTT. Cette réforme de structure a pour objet de donner aux PTT, Administration d'Etat, un caractère industriel et commercial au moment où se développe le téléphone (on peut dire que c'est en 1923 qu'apparaît la notion de marché dans les PTT). Le budget est considéré comme étant une ouverture vers l'autonomie des PTT vis à vis de l'Etat, ce que l'histoire ne confirmera pas.

3. Gérer comprendre n° 43 1996

4. Voir livre de Georges Frischmann Histoire de la Fédération CGT des PTT (1672-1946) page 135 et voir aussi le compte rendu intégral du congrès des agents des postes, télégraphes et téléphones de 1907. Une motion votée considère qu'un autre régime que la loi de 1884 pour les fonctionnaires « constituerait une loi d'exception (...) nous mettrait en dehors du droit commun, créerait deux catégories de producteurs, perpétuerait la division du prolétariat » car ils « considéraient qu'ils appartenaient au prolétariat administratif (...). Les travailleurs des postes ne sont pas des délégués de la puissance publique, c'est à dire des agents d'autorité... ils accomplissent les besognes techniques, un travail qui ne diffère en rien de celui des ouvriers de l'industrie privée... » Archives fédérales.

# LE STATUT GÉNÉRAL DES FONCTIONNAIRES

LOI ADOPTÉE par l'Assemblée Nationale Constituante le 5 octobre 1946



TEXTE DE LA LOI ET COMMENTAIRE

La CGT est pour ce budget annexe. Par contre la CGT U est contre. Elle considère que cela ne changera rien à la situation de salariés exploités, l'histoire lui donnera raison.

**Venons-en à la fin de la deuxième guerre mondiale : 1945**

Le rôle de l'Etat pour relever l'économie des pays va être très important partout en Europe que ce soit en Angleterre, en Suède, en France, etc. Nous allons assister à de nombreuses nationalisations et à l'extension du secteur public. EDF par exemple sera créée en 1946, la SNCF avait vu le jour en 1937<sup>(5)</sup>.

Après la guerre, les PTT campent dans le panorama national avec leur statut d'Administration d'Etat<sup>(6)</sup> à caractère industriel et commercial. Ce dernier critère ne sera pas prépondérant compte tenu de l'état de l'économie.

## Le Statut des Fonctionnaires : Principes et application

Le personnel va gagner le statut des fonctionnaires. Statut voté en octobre 1946, statut dont les principes progressistes, ne suffisent pas à créer les conditions d'une bonne politique sociale, car ce statut est lui-même le résultat d'un compromis politique. Sa mise en oeuvre exigera de continuelles et nombreuses batailles.

Le statut de la fonction publique donne des garanties importantes au niveau des principes. Mais leur application se fait par voie réglementaire... et les circulaires se font attendre... certaines ne verront jamais le jour. Il a fallu se battre sur tout pour faire entrer ces principes dans la vie, les orientations politiques du gouvernement vont jouer un rôle important concernant la conception et le rôle du service public.

Quelques exemples

- L'égalité d'accès hommes-femmes. Il a fallu attendre le début des années 1970, la grève de 1974, pour gagner... et encore !

- La loi du 3 avril 1950 prévoyant qu'il n'y aura plus d'auxiliaires dans les PTT. Si certains ont été titularisés, l'auxiliaariat (aujourd'hui les contractuels) a toujours existé dans les PTT.

- Le statut des fonctionnaires garantit l'emploi. Rien n'est écrit sur ce sujet dans le statut, c'est une règle de fait. De plus dans les PTT, il n'y a jamais eu la garantie de l'emploi pour tout le personnel (auxiliaariat, contractuels, ...).
- Le statut prévoyait que le minimum vital (l'ancêtre du SMIG) devait être dans la fonction publique à 120% du minimum vital privé. Le décret n'a jamais été publié.
- Les tableaux d'avancement n'ont été obtenus pour certaines catégories qu'après 1974.
- Si le droit de grève est reconnu, sa réglementation porte atteinte à son principe. En 1981, lors de l'amnistie, il y avait 16.000 sanctionnés pour fait de grève !
- Le droit syndical était reconnu mais jusqu'en 1970 nous n'avions pas ou très peu de moyens pour le faire vivre.
- Le droit à la santé était en retrait sur le code du travail.
- Les comités techniques paritaires qui devaient permettre la participation du personnel à l'organisation des services sont devenus très vite uniquement des chambres d'enregistrement des choix de l'administration.

Sur toutes ces questions et bien d'autres, il a fallu se battre jour après jour. C'est avant tout l'action syndicale qui a donné ses lettres de noblesse au Statut des fonctionnaires.



Étude présentée par la Commission Exécutive Nationale, et adressée aux Secrétaires des Syndicats régionaux, départementaux et de sections pour discussion au Conseil National des 27, 28 et 29 mars 1947.

5. Ces nationalisations ne sont pas seulement dues au rapport de forces favorables au progrès social après la guerre. Elles sont dues aussi au choix du capital qui a besoin de l'Etat pour remettre la machine économique en route.

6. En 1945 les Télécommunications sont sous le monopole absolu de l'Etat comme en Angleterre, en Allemagne, en Suède, etc. Par contre La Poste a le monopole du courrier mais elle ne l'a pas sur les services financiers.



## Un service public oui ! Mais avec quels moyens ?

La question est posée. Le service public PTT a-t-il répondu aux besoins des usagers et du personnel ? Plus que l'idée du service public acquis dans ses principes, c'est la question des moyens qui est posée par la CGT. Moyens financiers, moyens en personnel, conditions de travail, besoin d'une politique sociale et bataille pour l'autonomie vis à vis de l'Etat.

Là, nous avons à gérer une contradiction. Nous voulons rester une administration d'Etat avec le statut des fonctionnaires pour le personnel et en même temps nous exigeons plus d'autonomie vis à vis de l'Etat.

En 1946 un premier plan, appelé plan Monnet, malgré l'insistance de la CGT, oublie dans les priorités, les PTT. Tenez-vous bien, il faudra attendre 1975 ... 1980 pour que les PTT soient une des priorités du 7<sup>e</sup> plan ! De 1945 à 1975 le côté étatique et monopolistique des PTT va être utilisé plus ou moins par les gouvernements pour refuser les moyens de son développement et de son fonctionnement. Le trouble va ainsi se créer parmi le personnel et les usagers sur l'efficacité du monopole et le rôle du service public. Chaque année, l'Assemblée Nationale vote le budget annexe des PTT. Leur développement et les moyens pour leur fonctionnement sont enserrés dans ce budget qui doit être en équilibre. Ce vote a lieu en principe au mois d'octobre. Les choix budgétaires du pouvoir de 1945 à 1962 sont avant tout des choix coloniaux : guerre d'Indochine puis guerre d'Algérie. Des choix de soumission aux Etats-Unis (le plan Marshall). Les fonctionnaires paient un très lourd tribut à cette politique. Ils sont mal payés, surexploités plus que dans le privé. Il n'y a pas les investissements nécessaires, ni les emplois. C'est l'époque où se développe à outrance l'auxiliarariat. Les crédits de fonctionnement sont réduits par rapport aux besoins de 20 ou 30% chaque année.

Et cela d'autant plus que les responsables politiques de l'époque, disons de 1945 à 1965 limitent le rôle de La Poste à la distribution du courrier, les services financiers étant seulement considérés comme un appendice des banques. Moderniser les PTT pour le Ministre Jacques Marette, en 1960, c'est peindre les voitures de La Poste en jaune !

Le développement des Télécoms est limité à leur fonction économique et encore ! Ce qui fait dire à ce même Ministre en 1960, « le téléphone c'est un gadget ! ». Le télex suffit pour les grosses boîtes.

Pendant toute cette période la priorité pour la CGT sera la bataille pour les revendications : augmentation des traitements, évolution des carrières, de la promotion, réduction de la durée du travail, de meilleures conditions de travail, suppression de l'auxiliarariat, création d'emplois, etc.

La grève de 1953 a lieu avant tout sur des questions revendicatives.

### Vers la défense du service public comme priorité !

La situation du personnel des PTT de 1945 à 1965 est telle que la défense du service public n'est pas la priorité revendicative. Ce qui est la priorité, ce sont les moyens pour faire fonctionner le service public. Pendant cette période on pense plus à soi qu'aux structures du service public voire à l'utilisateur. Dans le rapport service public-travail, la CGT intervient plus sur le deuxième élément, ce qui après tout est son premier rôle.

En 1958, à l'arrivée de De Gaulle on ne peut pas dire que le monopole d'Etat en soi a été la condition suffisante



16 mai 1962, meeting à Paris, lors de la grève de la fonction publique.

pour développer les PTT aussi bien à La Poste qu'aux Télécoms.

Concernant le téléphone, nous sommes au 17<sup>e</sup> rang dans le monde. C'est l'époque du sketch de Fernand Raynaud « Le 22 à Asnières ».

Le pouvoir gaulliste, situons-le de 1958 à 1974, va pour des raisons politiques ( guerre d'Algérie, refus d'une certaine hégémonie américaine, extension de l'industrie avec l'apparition de nouvelles technologies), raisons idéologiques ( conception d'un état fort...), poser de nouveaux problèmes.

Dès 1962 notre congrès dénonce et surtout démontre comment les trusts s'incrument dans les PTT et manœuvrent pour aller vers une gestion de type privé et la privatisation.

Nous n'aurons de cesse de nous appuyer sur ces analyses pour toutes les batailles futures contre la privatisation des Télécoms et de La Poste.

Pour le pouvoir, l'administration des PTT doit s'adapter à cette emprise des trusts privés et céder le pas au caractère industriel et commercial avec de multiples dérogations à la gestion administrative.

La CGT n'est pas dupe, elle voit bien où le pouvoir veut en venir. Le budget annexe va servir à payer le développement de l'industrie privée du téléphone, d'où l'exigence des nationalisations de ces trusts. Pour trouver de l'argent le gou-



25 mai 1973, manifestation CGT-CFDT-FNT des PTT.

vernement va augmenter les tarifs, transférer les plus-values du service public vers le privé. **Après avoir été la vache à lait des budgets de guerre, les PTT vont devenir la vache à lait des trusts.** Ils vont être obligés de faire des emprunts à des taux prohibitifs sur le marché américain. Sont créées des filiales à gestion privée, des sociétés d'économie mixte pour les nouveaux services de La Poste ou des Télécoms, des sociétés de financement cotées en bourse qui vont détenir plus de 6% du patrimoine des Télécoms. C'est une privatisation détournée du capital et cela bien avant 1997 ! A cette époque l'appétit des trusts est le même que l'appétit des actionnaires aujourd'hui. Parallèlement le gouvernement impose des réformes de structures non pour améliorer, moderniser le service public, bien que l'on appelle « modernisation », la fin du téléphone rural et l'arrivée de l'informatique aux chèques.

Le pouvoir se sert de cette « modernisation » pour adapter les PTT à une gestion de type privé avec pour point d'orgue pendant cette période la proposition de Giscard d'Estaing en 1967 de créer une compagnie nationale du téléphone. La grève de 1968 ferme ce tirail. Mais l'idée est lancée. Les années post-De Gaulle 1969—1974, seront celles d'une offensive des multinationales pour s'accaparer « le marché du siècle » dira le Ministre réformateur Robert Galley en 1970. Il faut -dit-il encore- que les PTT deviennent dans les faits une entreprise industrielle et commerciale. Sa politique sociale se résume à : « On ne peut avoir et la sécurité de la fonction publique et l'aisance du privé ». Alors bonjour pour la politique sociale !

Parallèlement à ces offensives, se développe une riposte très forte du personnel où le service public devient de plus en plus au centre des préoccupations.

En 1973, la Confédération organise une journée d'étude sur « les structures de l'appareil d'Etat, la réforme administrative et le démantèlement du service public » toutes fédérations concernées confondues. Cette journée d'étude a une très grande résonance. On s'aperçoit que les PTT sont en vérité un laboratoire d'expériences pour le gouvernement. Ils sont et seront aussi un laboratoire pour les luttes.

Le 25 mai 1973, CGT, CFDT, FNT, CGC, sans FO, appellent à la grève. C'est la première grève unitaire dans l'histoire pour la défense du service public. Ensuite, c'est la grève de 1974 où le slogan « ITT Thomson n'auront pas le téléphone » résonne comme une réponse concrète aux analyses de la CGT de 1962. Douze ans pour en arriver là ... mais nous y sommes arrivés !

### La grève de 1974 a, entre autre, posé en grand le devenir immédiat des PTT.

Alors que la révolution des technologies de l'information fait naître une société dominée par la communication de masse à partir des années 1970, alors que tout est prévu pour adapter sur le mode libéral les structures et le modèle d'organisation des télécommunications à cette révolution, la grève de 1974 oblige le gouvernement à revoir sa copie. L'éclatement des structures du service public n'aura pas lieu. Les PTT restent une administration d'Etat. Nous assistons alors à l'impensable. La France va rattraper son retard en quelques années de 1975 à 1980. C'est le 7<sup>e</sup> plan. On y va à coup de milliards de francs d'investissement par an : exemple en 1976 18,405 milliards de francs (2,81 milliards d'euros). Nous assistons à l'explosion des lignes téléphoniques, le fameux Delta ALP. Nous serons à la pointe des innovations techniques : centraux électroniques Minitel. A La Poste les centres de tri et les chèques seront « modernisés » et cela dans le cadre d'une administration d'Etat avec du personnel fonctionnaire d'Etat !

Pourtant le gouvernement, les directeurs de l'administration nous rabâchaient depuis des lustres que cette structure administrative et ses garanties statutaires étaient incompatibles avec le développement des Télécommunications. On voulait faire porter le chapeau au personnel et au contenu progressiste de certains secteurs de l'économie dont font partie les PTT.



1974, la grève, une des nombreuses manifestations.

## 1978 – 1990 : l'offensive du libéralisme

Toutefois si le feu est éteint pour un temps (très court), il couve sous la cendre.

Le rapport Nora Minc en 1978 sur l'informatisation de la société préconise la séparation Poste - Téléphone et la transformation de la Direction Générale des Télécommunications en entreprise nationale. Une idée qui fera son chemin.

C'est en 1981 l'arrivée de la gauche au pouvoir. L'état des PTT permet au gouvernement de donner un signal fort pour le changement d'autant plus que le parti socialiste est très critique sur la gestion giscardienne. La CGT démontre chiffres à l'appui que l'on peut réorienter un quart du budget annexe pour un service public de qualité et satisfaire les revendications du personnel. Elle fait 35 propositions pour aller dans ce sens lors du débat budgétaire de 1983. Écoulée pendant quelques mois, elle ne sera jamais entendue. La réorientation de la politique économique en 1983 oblige, d'autres choix seront faits. La dérégulation aux États-Unis dont le téléphone était sous la coupe du monopole privé ATT depuis 1900 est suivie comme son ombre par l'Europe. Cela conduit le gouvernement à faire le choix du marché, de la concurrence. Pour les télécommunications et La Poste (c'est la vocation industrielle et commerciale des PTT qui domine à outrance !). Le gouvernement veut les séparer mais en réalité pour faire la même politique dans les deux entités et en même temps bien sûr, affaiblir la force syndicale que représentent 400.000 fonctionnaires. Le décret du 29 janvier 1986 ouvre la porte à des réformes de structures allant dans ce sens. Seule la CGT a voté contre.



Manifestation du 5 février 1976, la grève du service auto.



Manifestation du 15 novembre 1978, action nationale contre le démantèlement des PTT.



Etats généraux du service public, organisés par la CGT, 5 juin 1980.



16 février 1984 : défense du service public PTT.



1<sup>er</sup> octobre 1987, l'exigence du personnel affichée sur le Ministère des PTT.



10 ANNIVERSAIRE L'APPEL



**A la une**

L'appel des Cadres - paraît dans "Le Monde" du 23 septembre 1988. Environ 400 cadres et es signent. Il s'agit d'un document adressé à tous les cadres PTT, tel qu'il est affiché. Le nombre de signatures dépassera les 3500. Il sera prochainement adressé par les signataires à tous les cadres PTT. Ce sera un des éléments de la campagne de la réforme de l'Etat. Ce sera un des éléments de la campagne de la réforme de l'Etat. Ce sera un des éléments de la campagne de la réforme de l'Etat.



**France Télécom à Wall Street au rythme du French Cancan !**

Cette photo a été montée à l'initiative de France Télécom entourée de danseuses. Elle a fait le tour du monde. La presse en a fait ses choux gras. Quelle image ringarde et machiste affichée ainsi aux yeux de tous ! Que le image de France Télécom. Cette entreprise moderne, à la pointe des plus hautes technologies, méritait autre chose que ce message allégoire et rétrograde. Quel symbole ! Aux hommes, bien sûr, l'image de la réussite sociale sur la place de la Bourse à Wall Street. Aux femmes, l'image de la légèreté, de la détente, du plaisir ! Les vieilles idées et les vieux comportements ont la vie dure. Notre combat contre la privatisation repart celui que nous menons pour régler la des hommes et des femmes dans la société et dans l'entreprise. Ensemble, hommes et femmes, agissons pour des idées novatrices !

- le respect de la dignité
- la satisfaction des revendications
- le développement du service public.

La droite revenue au pouvoir en 1986 s'engouffre dans ces réformes et Gérard Longuet devient le porteur d'un projet qui s'il est adopté « fait basculer du jour au lendemain l'un des plus grands services publics de notre pays et avec lui 400.000 fonctionnaires dans le domaine privé » écrit la CGT.

L'engagement du personnel d'exécution et des cadres fera capoter ce projet, notamment lors de la grande grève du 12 octobre 1987. « Je me suis planté » dira Gérard Longuet.<sup>[7]</sup>

Mais l'histoire s'accélère ! La gauche revient au pouvoir en 1988, applique la même stratégie que la droite ; sous une forme différente, elle propose un projet de loi ayant les mêmes objectifs que le précédent, Europe oblige !

La riposte n'est pas unitaire. Le projet est voté, le 2 juillet 1990, les PTT n'existent plus. Une autre page de notre histoire s'ouvre ...

**Sans conclure ...**

Ce rappel historique à grands traits montre que l'histoire des Postes et Télécommunications est liée pour partie à l'action syndicale et au rapport de force qu'elle a créé à chaque fois qu'il y a eu des choix stratégiques à faire. L'affrontement a toujours eu lieu sur une ligne de partage entre les intérêts publics, usagers et personnels et les intérêts privés, les multinationales et leurs soutiens politiques.

7. Et oui, il n'y a pas que Villepin !  
8. Capitalisme et éducation. Editions Nouveaux Regards et Syllepse.

L'histoire des PTT n'est pas un long fleuve tranquille. S'il y a eu autant de luttes, c'est parce que le personnel des PTT avait conscience de son exploitation et a su se donner des organisations syndicales actives dont l'une, la CGT après la deuxième guerre mondiale, a été le fer de lance de l'action syndicale. La pression étatique était très forte, d'où les exigences de la CGT d'autonomie que nous n'avons jamais obtenue. Mais soyons clairs, même si cette pression existait, elle n'avait pas comme réponse l'éclatement du monopole, la disparition du budget annexe, la séparation de La Poste et des Télécoms, la privatisation, la concurrence, le management, la fin de l'emploi sous statut, etc.

La réponse est peut-être dans le constat que l'on fait : le service public à la française n'est pas au départ une construction abstraite, une idéologie, mais au contraire une construction à partir d'une démarche pragmatique dans le réel des contradictions, de l'évolution des techniques, des rapports de force syndicaux et politiques.

Ce constat c'est une porte ouverte vers l'avenir, pour notre combat d'aujourd'hui. Si l'histoire ne nous apprend que cela, c'est déjà beaucoup. Nous y voyons une continuité, entre notre passé et les pistes du 32<sup>e</sup> congrès fédéral, pour construire un service public de la communication qui réponde au concept des pères du service public « à la française ». La marchandisation n'est pas inéluctable, ni irrésistible « Il n'y a pas de fatalité technique au retrait du service public... Les nouvelles technologies sont de solides points d'appui pour développer des logiques de partage de coopération, de bien commun et de bien public ».<sup>[8]</sup>

Voilà un sacré défi que nous lance notre histoire !

Serge Lottier

# Les Postiers et les grèves de 1936 ?

*L'expérience du Front Populaire nous invite toujours à des réflexions utiles notamment sur la construction unitaire à gauche, le rôle du patronat, de la droite et de son extrême mais aussi sur l'action des travailleurs et les conquêtes sociales. C'est une période courte mais très riche en histoire sociale. De nombreuses initiatives vont avoir lieu pour commémorer son 70<sup>e</sup> anniversaire. Dans cet article posons nous seulement la question : qu'ont fait les postiers pendant cette période ?*

## Le Front Populaire est né dans la rue

Le Front populaire est une réponse à la fois politique et syndicale à la crise globale qui touche la France des années 30.

Après les 3 journées des 6, 9 & 12 février 1934, la tentative de coup d'Etat fasciste est repoussée par la mobilisation populaire qui oblige à se mobiliser et s'unir contre le fascisme<sup>(1)</sup>.

Du serment de Buffalo<sup>(2)</sup> le 14 juillet 1935 au programme adopté en janvier 1936, le Front Populaire pour le Pain, la Paix et la Liberté, à l'initiative du Parti communiste<sup>(3)</sup>, est une idée neuve et en devenant populaire sera une force considérable avec un contenu alliant le combat antifasciste et des mesures sociales.

Parallèlement, l'unité syndicale progresse, la réunification a lieu en mars 1936. Celle-ci constitue une grande victoire du prolétariat français.

Ces accords permirent la victoire aux élections législatives des 27 avril et 3 mai 1936, puis la constitution d'un premier gou-

prises. La force des grèves impose des accords<sup>(5)</sup> avec le Patronat et accélère la mise en oeuvre des mesures sociales inscrites dans le programme du Front Populaire. Elles se poursuivront jusqu'à l'instauration dans les entreprises des mesures imposées (augmentation de



Manifestation du 14 Juillet 1936 à Paris.



Manifestation en 1936 à Paris.

vement<sup>(4)</sup> à dominante socialiste de la 3<sup>e</sup> République. Léon Blum devient président du Conseil. Y participent socialistes, radicaux et républicains socialistes. Les communistes soutiennent sans y participer.

## Le mouvement populaire après la victoire électorale

Le succès électoral éveille chez l'ensemble des travailleurs un immense espoir soutenu par plus de onze mille grèves qui, tour à tour, toucheront toutes les corporations, des petites, moyennes et grandes entre-

prises, congés payés, semaine de 40 heures, conventions collectives,...

Mais le secteur public lui est peu touché. Pourquoi ?

Après les élections, la majorité des syndicats de fonctionnaires et des services publics affirme leur confiance dans l'Etat et dans le nouveau gouvernement. Cet état d'esprit transparaît dans un article de la Tribune des fonctionnaires du 6 juin 1936 : « malgré toutes les provocations savantes des grandes forces patronales et de leur presse, les agents des services publics ne se laisseront

pas gagner par la contagion, ils seront du côté du gouvernement, en accord avec la CGT ». René Bidouze, commente « rien dans l'évolution historique du mouvement syndical des fonctionnaires, postiers exceptés (souligné par nous), ne le prédispose à une participation directe à ce mouvement<sup>(6)</sup> ». Définissant le syndicalisme des fonctionnaires comme un syndicalisme de sommet, essentiellement marqué par les démarches auprès du parlement, en dépit des difficultés rencontrées et des déceptions qui en résultent<sup>(7)</sup>.

## Dans les PTT

Le chemin pour parvenir à l'unité n'est pas un long fleuve tranquille, mais le courant unitaire est suffisamment fort pour imposer des contacts entre les unitaires et les confédérés dès 1934, car la Fédération Postale Unitaire, œuvre au front unique à la base : « l'unité d'action tout de suite pour vaincre le gouvernement qui n'attend pas que l'unité organique soit réalisée pour nous frapper<sup>(8)</sup> ». En effet, les nouveaux décrets-lois et l'autoritarisme du ministre des PTT, Mandel, sont un sujet de grand mécontentement chez les postiers.

Par leur vote, une majorité de postiers a aussi contribué à la victoire du Front Populaire, ils en veulent les fruits. Conscients des difficultés ils attendent des actes : « Et maintenant il faut réaliser<sup>(9)</sup> (...) des mesures peuvent s'appliquer dans les premiers mois de la nouvelle législature et dont la réalisation montrerait au peuple français qu'il y a vraiment quelque chose de changé (...) les syndicats ne resteront pas passifs pendant que les élus du Front Populaire s'efforceront de les réaliser. » Mais les postiers ne recourent pas à la grève.

## Agir ou ne pas agir, là est toute la question ?

Pour analyser la position de la Fédération postale réunifiée



Manifestation du 14 Juillet 1936 à Paris.

en 1935 reportons-nous encore une fois à la Bataille des PTT<sup>(10)</sup> : « Allions nous à la grève? ». Une interrogation qui montre que la démarche générale est adoptée par les dirigeants Fédération Postale. Tout est entrepris pour éviter le conflit. Par exemple, les conditions de vie et de travail des chauffeurs postiers ne sont pas différentes de celles de beaucoup d'autres ouvriers. Les revendications des uns rejoignent celles des autres. Une grève pointe! « nous pouvions dire sans exagérer, que la grève allait éclater! ». Les dirigeants rencontrent les salariés, proposent une délégation, pour exposer leurs revendications, qui est reçue aussitôt par le ministre. Or, ce ministre, Jardillier est un socialiste! L'article, met en avant l'écoute du ministre et l'obtention de premières mesures. La grève a été écartée.

Au delà de l'anecdote, l'article sous tend les débats qui ont lieu au sein de la Fédération Postale réunifiée, car les deux conceptions du syndicalisme existent toujours et nous éclaire in fine sur la pondération prônée : « le programme du rassemblement populaire peut paraître insuffisant à certains de nous. Malgré cette insuffisance, nous, nous le défendons et ferons tout pour qu'il soit traduit en actes. Mais nous ne marquons aucune impatience. Et les efforts sournois de provocateurs trop habiles ont été vains. Nous n'avons pas marché! »

L'explication qui suit nous montre le choix opéré par les dirigeants, devant le dilemme posé à l'époque du « tout était possible » ou du « tout n'était pas possible », précisant le contexte où le danger du fascisme demeure<sup>(11)</sup>.

« La ruse était vraiment trop grossière de ces fascistes devenus soudain trop patelins, qui demandaient d'un air innocent au guichetier ou au facteur : « Alors, quand est-ce que vous vous mettez en grève vous aussi? » Cette grève des postiers, de tous les travailleurs des services publics, ceux qui en 1934, nous accusaient d'injures parce que nous avions défendu nos salaires, la souhaitaient. On voit trop clairement pourquoi. Une grève de fonctionnaires à l'arrivée au pouvoir du cabinet Blum, c'était la possibilité d'un coup de force des ligues factieuses. Mais les fonctionnaires, mais les Postiers – quoi qu'il ait prétendu Mandel! – n'ont jamais songé à créer des difficultés au gouvernement de Front Populaire, leur gouvernement! Nous avions des promesses que nous n'avions aucune raison de suspecter. Des promesses qui depuis hier sont en train de devenir des réalités. »

Pas de grève, pas d'occupation mais une attention particulière à ce qui se passe dans le pays. Un hommage est rendu aux grévistes dans la presse fédérale.

## Les acquis dans les PTT

Les premières décisions prises sont tout d'abord dans le domaine des droits et libertés : la réintégration de tous les agents révoqués avec reconstitution de leur carrière, l'amnistie notamment pour faits de grève. Une augmentation de 12 % est accordée aux auxiliaires et l'attribution de certaines indemnités. Divers décrets-lois sont abrogés, la fermeture des guichets le dimanche décidée. On peut noter également la création

d'une crèche à l'interurbain de Paris. « Y a-t-il quelque chose de changé? », interroge la Bataille des PTT du 18 juin en réponse aux détracteurs qui écrivent que rien n'a changé depuis le départ de Mandel, le journal rappelant les mesures prises.

Celles-ci sont accueillies avec satisfaction, mais! L'application des 40 heures dans

nante pour gagner, corroborant les propos de Benoît Frachon lors des accords de Matignon « ... il a fallu discuter serré. Nous avions cependant suffisamment de forces derrière nous pour venir à bout des oppositions les plus dédaignées. »

Les mesures prises au moment du Front Populaire modifient profondément le monde du travail et ce qui



Manifestation des services techniques en 1936 à Paris.

les PTT se fera attendre et les auxiliaires patientent pour avoir les titularisations promises. Des négociations ont lieu, et c'est seulement en 1938, après de nouvelles vagues de manifestations et de grèves dans la profession que les 40 heures seront effectives « sans renfort de personnel ». On voit ici encore, que la mobilisation des postiers sera une nouvelle fois détermi-

domine, au delà des acquis non négligeables, des positions prises, de la dignité retrouvée, c'est la conquête d'une nouvelle place dans la société de la classe ouvrière et cette évolution est mal acceptée par les privilégiés qui ne tarderont pas à les remettre en cause.

Danièle Ledoux

1. Lire : 1920-1936 la montée de l'extrême droite en Europe ; la riposte politique et syndicale Brochure de l'Institut d'Histoire Sociale CGT PTT.

2. A l'appel des 3 grands partis SFIO, PC, Radicaux, des deux organisations syndicales et d'associations telles Amsterdam-Fleyel et la Ligue des droits de l'Homme, qui forment le Comité de rassemblement populaire.

3. C'est le 24 octobre 1934 que Maurice Thorez dirigeant communiste, appelle à la constitution d'un « front populaire du travail, de la liberté et de la paix ». Il propose la rédaction d'un pacte d'unité d'action élargissant ainsi les coalitions antifascistes aux radicaux et associations. D'aucuns datent cette allocution lors d'un meeting le 9 octobre 1934, d'autres du 24 à l'ouverture du congrès du parti radical. Mais tous s'accordent sur la formule et celui qui l'a prononcée.

4. Trois femmes sont nommées sous-secrétaires d'Etat : Irène Joliot-Curie à la Recherche scientifique ; Cécile Bronschwig à l'Education nationale et Suzanne Lacore à la Santé publique, alors que les femmes n'ont toujours pas le droit de vote.

5. Accords de Matignon signés le 7 juin 1936 entre la CGT et le Patronat sous la présidence du Conseil.

6. In René Bidouze Les fonctionnaires sujet ou citoyens? Editions Sociales - Notre Temps Société p. 259.

7. In René Bidouze Les fonctionnaires sujets ou citoyens? Editions Sociales - Notre Temps Société p. 165.

8. In La Bataille des PTT du 1er août 1935.

9. In La Bataille des PTT du 14 mai 1936.

10. In La Bataille des PTT 18 juin 1936.

11. Les Croix de feu revendiquent en juillet 1935, 100000 adhérents contre 35000 en février 1934 et 450000 en 1936. Ces ligues mènent des campagnes d'intimidations vis-à-vis des forces populaires, prétexte à l'instauration d'un pouvoirs fort. Elles sont financées par le Patronat.

## Assemblée générale de l'IHS-CGT-PTT du 3 mars 2006 à Montreuil

47 camarades et amis présents, une participation record.

531 cartes payées en 2005, c'est un second record depuis la création de l'institut.

Les bilans d'activité et financier ont été approuvés à l'unanimité.

Jean François Dannely, secrétaire fédéral, qui remplaçait Colette Duynslaeger, a souligné dans son intervention toute l'attention que portait la Fédération à l'activité de l'IHS.

Serge Lottier a clôturé l'assemblée en se félicitant du travail accompli en 2005 et sa satisfaction de voir l'IHS-PTT grandir et se diversifier. Le rôle de l'histoire est d'aider à réfléchir sur le présent. Pour cela il faut l'aborder sans tabou et sans l'instrumentaliser. Le colloque des techniciens des 9 et 10 mai devra être un bon exemple de cette démarche.

PS : le compte rendu détaillé a été adressé à chaque adhérent.



### Nous avons reçu

• **Nos amis de Loire Atlantique** viennent de publier une brochure sur un Résistant de Loire inférieure Robert Cruau (1921 - 1943).

Postier de Loire inférieure, il adhère à la fédération postale CGT. Il milite activement dans une organisation trotskiste, son activité dans la résistance va le conduire à être

arrêté et fusillé le 6 octobre 1943.

Nos camarades replacent son engagement dans le contexte de l'époque et pour cela font un rappel de ce qu'est la mouvance trotskiste avant la guerre. Une étude brève certes, mais très intéressante.

• **Les cahiers des instituts** de la Loire, de l'Ardèche, des

Pyrénées Atlantiques, du Val de Marne, des cheminots, du Tarn.

**Une mention particulière à nos amis de la Seine St Denis qui viennent de sortir leur 1<sup>er</sup> cahier génér/ation et à ceux de l'IHS Mines Energie qui publient leur cahier N° 11 sur la catastrophe de Courrières dont c'est le centenaire. 70 pages riches en documents historiques et études.**

A commander au N°01 56 93 26 81 - 263 Rue de Paris - Montreuil 93516 Cedex - IHS Mines Energie 89.

• **Le dernier cahier de la F.N.A.R.H.**, le n°99, traite notamment de l'histoire sommaire de La poste à Toulouse, du cursus publicus à l'airbus 300 et de l'évolution des relations entre la presse et le télégraphe (1845-1945).

### Un autre document à lire...

Dans le Relais de Mars 2006, Robert Gilles a présenté le Doctorat d'histoire de Bruno Mahouche sur « Les centres de tri de la région parisienne ». Depuis quelques mois, nous sollicitons, de notre côté, des camarades actifs ou retraités, ayant milité dans les bureaux gares et centres de tri, afin qu'ils témoignent et écrivent l'histoire de leurs services.

Nous sommes heureux de présenter aujourd'hui un premier travail sur une lutte exemplaire et particulièrement ténue, celle du personnel de Blois CTC dans le Loir et Cher.

### 23 novembre - 21 décembre 1995 : la grève du personnel de Blois CTC

Une grève récente et pourtant déjà si lointaine, plus de 10 ans : une grève racontée par ceux et celles qui l'ont vécue.

Les conséquences de la loi Rocard - Quilès du 2 juillet 1990 ont eu des répercussions rapides dans les services postaux. C'est le cas pour Blois CTC : de la déclassification du personnel à la remise en cause des engagements pris, comme celui de la création d'un nouveau centre à Blois.

A partir de là, un travail permanent d'information, de débat et de mobilisation du personnel est engagé par la CGT, qui ne néglige ni la presse, ni les élus et encore moins la population. Et quand, après avoir épuisé toutes les démarches auprès de La Poste, il faut décider de la forme de l'action nécessaire, c'est encore la volonté farouche de la CGT de gagner l'unité du personnel, avec les sections syndicales FO, CFDT et SUD.

Nous ne raconterons pas dans le détail ce long conflit, mais il a un fil conducteur qui a permis une issue victorieuse.

« Une véritable appropriation de l'action collective, à la fois dans la détermination des objectifs, les moyens de leur mise en œuvre, l'évaluation de leur niveau de réalisation » c'est ce qu'écrivent nos camarades de Blois, en conclusion de leur brochure. On y retrouve aussi les très nombreux tracts qui ont jalonné cette lutte et qui ont donné à chacun des acteurs les moyens objectifs de décider de sa propre action. Du bon et beau travail !

Brochure disponible au Syndicat CGT-PTT du Loir et Cher, au prix de 2 euros.

### L'IHS a participé

- A la conférence organisée par La Poste sur « les femmes dans les PTT » lors de la Journée du 8 Mars où un temps était consacré à l'histoire.

Au repas annuel des Amis de la Commune le Dimanche 26 Mars.

### Les retraités et l'Histoire

Nos amis retraités de Limoges et d'Angoulême ont présenté l'IHS-CGT-PTT à leur assemblée générale.

L'accueil a été très positif, des adhésions ont été faites.

« Notre Histoire donne du tonus pour continuer la lutte » a dit l'un des participants.



**Georges FRISCHMANN**, Secrétaire Général de la Fédération CGT des PTT de décembre 1950 à février 1979, est décédé le dimanche 21 mai 2006 dans sa 87<sup>e</sup> année.

Georges a aussi beaucoup apporté à l'histoire de la Fédération. Il était tout naturellement devenu le Président d'honneur de notre Institut d'Histoire Sociale en janvier 1999.

Nous lui rendrons hommage dans Le Relais de septembre 2006.

## BONNES PAGES

Nos amis Danièle Ledoux et Henri Claude Bonnet travaillent sur une biographie de **Jean Grandel**. Nous publions quelques extraits des bonnes pages du livre qui devrait sortir dans le 4<sup>e</sup> trimestre 2006. Jean Grandel (Secrétaire général de la Fédération postale unitaire) était capitaine des Brigades Internationales.

### Jean Grandel : un des Brigades Internationales

« Le 18 juillet, le général Franco, tente par un coup d'état de renverser la République espagnole (les élections de février 1936 avaient donné la majorité à un gouvernement populaire) et de rétablir la monarchie. Dès le lendemain, la riposte s'organise pour combattre le putsch militaire. La guerre civile commence. Mais les troupes de la République n'ont pas d'armes. Le gouvernement espagnol demande de l'aide à la France...

Les brigades Internationales sont créées le 18 septembre 1936...

D'octobre 1936 à novembre 1938, environ 35000 combattants de plus de 50 nationalités les intègrent; parmi eux 9000 français dont environ 2500 y laisseront leur vie. Jean Grandel sera de ces volontaires. Au delà des témoignages sur son activité, son livret militaire des B.I nous renseigne sur la date de son engagement le 24 février 1937. Sur la ligne parti politique il est inscrit « antifasciste ». Mais son passeport délivré par la préfecture de police indique qu'il n'est « pas valable pour l'Espagne... ». Il passera outre ces interdictions et franchira la frontière au moins à deux reprises. La première du 4 au 31 mai, la seconde du 12 au 24 juillet 1937, pour rejoindre Albacete...

Cette ville a été choisie, en accord avec le gouvernement espagnol, comme base des colonnes internationales, l'état-major

## Colloque sur la Bataille des Techniciens 9 et 10 mai 2006 à Montreuil

### UN INEDIABLE SUCCES !

62<sup>11</sup> participants dont 12 femmes. 15 d'autres catégories que celles des Techniciens et Dessinateurs, 13 actifs, 2 membres du Bureau Fédéral, le Secrétaire régional d'Ile-de-France... C'est donc un colloque sur une bataille catégorielle qui a intéressé plusieurs catégories voire toute la Fédération.

La qualité des deux intervenants **François Briand** pour la période 1969-1971 et **Henri Durou** pour la période 1972-1978 a permis un très bon débat interactif animé par **Michel Bouley** et **Jean-Marie Fabre**.

Afin d'éviter dans cette brève un compte-rendu tronqué, nous retiendrons seulement la qualité de ce colloque et l'ambiance fraternelle où le passé et le présent se sont côtoyés. Cela a donné de la qualité à l'histoire de cette bataille où beaucoup d'éléments peuvent se projeter sur le présent.

Nous aurons l'occasion de revenir en détail sur les travaux de ce colloque dans le « Relais » et dans un livre qui reprendra tous les débats mais aussi les travaux.

A l'occasion de ce colloque **Colette Duynslaeger** lors de la réception du Bureau Fédéral a souligné que les batailles catégorielles n'étaient pas seulement des batailles du passé. Il est utile pour le présent de travailler leur histoire. Voilà qui ouvre des perspectives pour d'autres colloques sur des batailles catégorielles ou de service.

1. **Albert Leguern**, Secrétaire Général de la fédération de 1983 à 1988 a participé aux travaux ainsi qu'**Alain Gautheron**.



des B.I y est installé; la base est chargée entre autre, de la réception des hommes et du matériel, de l'instruction et la formation des unités nouvelles...

La connaissance de la Poste de Jean Grandel le désignait donc tout naturellement pour mettre en place un service postal opérationnel.

Georges Frischman précise : *(Au début, le courrier parvient à Barcelone, Valence et Madrid, d'où il est transmis aux combattants... Il (J.Grandel) réquisitionne une grande villa abandonnée par son riche propriétaire, Plaza Altozano, et y installe le « service Central del Correo de la Brigadas Internationales ». Il crée une adresse unique ainsi rédigée « M... Chambre 11.04, Plaza Altozano, Albacete (España), adresse qui permet de diriger ensuite la correspondance vers l'unité où se trouve le destinataire. Un service avion est même organisé entre Paris et Valence, où des voitures viennent prendre le courrier et le transporter à Albacete distante d'une centaine de kilomètres...).*

Mais sa mission ne s'arrête pas à cela, Jean Grandel, comme en témoigne une lettre écrite à Albacete le 18 juillet 1937, il en profite également pour organiser la solidarité avec les enfants espagnols... Cette solidarité il la développera à son retour à Gennevilliers...».